L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 7 OCTOBRE 1861. — G. F. WEISSE, S. DUFOUR, F. LIMET, G. HARDY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans, LUNDI MATIN, 7 OCTOBRE

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Bérard, Turpin, dans la rue St-Louis, Nos 8, 10, 12 et 14, à 10 heures et demie, amandes, pacanes, café (mesure).

☞ Le lecteur trouvera à la seconde page, le Commercial, le Marché aux Bestiaux, le Mouvement du Port, les Ventes à l'Encan, édits du Shérif et les Avis Judiciaires.

Brisant leurs idoles.

Lorsque le sauvage africain n'obtient pas de son fétiche ce qu'il lui a demandé, il le brise; lorsqu'un ministre de l'empereur de Chine ose annoncer une défaite à l'illustre fils du soleil, celui-ci fait trancher la tête à l'audacieux serviteur qui prétend que ses armées ne sont pas invincibles, en même temps qu'un général vaincu; le peuple du Nord agit, en ce moment, de même marche à l'égard de ses généraux. A peine a-t-il élevé une nouvelle idole que, sous le moindre prétexte, il la brise pour en mettre une autre à la place. Si la guerre se prolongeait, au train dont marche la consommation du gouvernement de Washington en généraux en chef, le dernier capitaine pourrait espérer d'obtenir le commandement suprême avant la cessation des hostilités.

Après avoir exulté jusqu'aux nues le génie militaire du grand Scott, que les journaux de New York appelaient modestement le premier capitaine de l'époque, après avoir célébré en dithyrambes pompeux le vainqueur de cent batailles, on l'a mis, sans la moindre cérémonie, à l'écart comme un vieux cheval réformé. Il n'est pas plus question de lui aujourd'hui que s'il n'eût jamais existé. Une seule bataille perdue a suffi pour détruire le prestige de toute une longue carrière militaire. Plusieurs généraux ont partagé sa disgrace et ont été honorablement déchargés du service. McDowell, son premier lieutenant, a été conservé, mais il a été placé sous les ordres d'un officier qui lui est inférieur en âge et peut-être en capacité.

Il fallait, après la déroute de la grande armée à Manassas, inventer un sauveur afin de relever le moral abattu du peuple du Nord. On jetait en vain les yeux sur les généraux commandant les divers corps d'armée; Butler s'était fait battre à Big Bethel et il était sur le point de partager la disgrace de Patterson, suspect de lâcheté ou d'incapacité absolue. Un jeune général de fraîche date, McClellan venait à la tête d'une division considérable d'écraser une poignée de Confédérés et grossissant cette victoire, la seule obtenue jusqu'alors par les armes fédérales, les organes de l'administration érigèrent un piédestal à McClellan, et le *Herald* l'appela successivement le Garibaldi, puis le Napoléon de la campagne.

Pendant qu'on confiait à ce jeune homme de trente trois ans le soin de sauver la capitale en péril, on envoyait dans l'Ouest le colonel Fremont d'aventureux renom, avec le grade de major-général et des pouvoirs dictatoriaux. Butler ayant racheté sa défaite par un coup de main heureux, à Hatteras, compléta le trio de foudres de guerre dont la presse du Nord se plut à agiter les fantômes autant pour rassurer ses lecteurs que pour effrayer les rebelles.

Mais ces réputations de carton faites par les journaux à sensation à des généraux improvisés tombent aussi vite qu'elles s'élèvent. Voici déjà le trio entamé. L'auréole de gloire dont on s'était plu à entourer le front de l'excandidat des républicains noirs, vient à peine d'être ternie par deux échecs que l'implacable comité qui siége à Washington brise l'idole de la veille, et le procureur de Lincoln dans l'Ouest se voit cité à comparaître devant une Cour martiale. Il est vrai qu'il a eu l'imprudence de se faire un ennemi de Frank Blair, dont le frère est membre du Concile secret qui dirige les affaires à Washington.

On annonce que Wool doit remplacer Fremont. Mais par qui remplacera-t-on Wool si un de ses subordonnés se laisse vaincre comme cela est arrivé à Fremont? Par qui remplacera-t-on Anderson si ses lieutenants sont battus dans le Kentucky?

Enfin par qui remplacera-t-on McClellan lui-même si Johnston, Beauregard et Smith réussissent à lui faire subir un échec devant Washington.

L'esprit de vertige qui s'est emparé de Lincoln et de ses ministres ne leur permet pas de voir que le jour n'est pas loin où le peuple des Etats-Unis emploiera contre eux l'argument sur lequel ils se basent pour destituer leurs généraux, si toutefois il ne se trouve pas un de ces généraux qui ait la fantaisie de se mettre lui-même à leur place et de substituer une vraie dictature militaire à la dictature bâtarde d'une clique fanatique.

C'est la loi de l'histoire que toute révolution dévore ceux qui l'ont enfantée, et Lincoln, Seward, Chase, Blair et leurs disciples n'échapperont pas à cette loi.

☞ Nous prions MM. les chefs de corps et autres officiers de vouloir bien écrire lisiblement leurs noms au bas des annonces militaires qu'ils nous envoient. Quelques uns de ces noms sont absolument indéchiffrables.

Nous invitons également MM. les colonels de milice, chefs de division, etc., à acquitter au moment où ils apportent dans nos bureaux, le prix d'insertion des ordres qu'ils désirent faire paraître dans nos colonnes. Il ne serait ni juste ni raisonnable que les frais de publication continuassent à être exclusivement à notre charge, comme ils l'ont été jusqu'à présent.

NOUVELLES DE LOUISVILLE.—Les amis de Lincoln à Louisville ne paraissent pas trop rassurés, car les principaux négociants unionistes emballent leurs marchandises et les envoient à Cincinnati. L'imprimerie et les bureaux du *Journal*, feuille lincolniste, ont été transférés à Jeffersonville sur l'autre rive de l'Ohio, le rédacteur renégat Prentice ayant une crainte salutaire de la cravate de chanvre que ses concitoyens du Kentucky ne manqueraient pas de lui décerner.

Il paraît que l'affaire d'Hopkinsville a été plus honteuse pour les fédéraux qu'on ne l'avait dit. Ils ont décampé à l'approche du général Buckner avec une rapidité merveilleuse "à la Manassas." Buckner a pris 600 fusils, des équipages de camp, &c.

Buckner s'est replié jusqu'à deux milles de la frontière du Tennessee. Le général fédéral Rousseau est campé à deux milles d'Elizabethtown avec 7,000 hommes.

On connaît les motifs de l'appui donné par le *Louisville Journal* à Lincoln. Prentice, l'éditeur principal, a eu un contrat pour fournitures de mules, sur lequel il a réalisé $20,000; deux de ses associés, Henderson et Osborne, ont eu des contrats pour fournitures militaires.

UN COUP DE MAIN HARDI.—Un correspondant écrit à l'*Avalanche* du camp de Belmont qui se trouve dans le Missouri en face de Columbus, que, lundi dernier, 200 hommes du corps du général Jeff Thompson, sont partis la nuit à travers les marais et sont arrivés au point du jour en vue d'un avant poste fédéral qui gardait un pont important près de Bird's Point. Après avoir mis en fuite les fédéraux et brûlé le pont, la petite troupe est revenue à son camp, ayant fait 42 milles en 36 heures sans manger, ni dormir et sans s'arrêter une seule fois.

Un détachement de cavalerie missourienne du même corps d'armée a attaqué une autre force fédérale qui gardait un pont près de Norfolk et l'a dispersée après lui avoir tué une quinzaine d'hommes et en avoir blessé une trentaine. Les cavaliers n'ont eu qu'un tué et un blessé.

STEAMER FÉDÉRAL COULÉ.—La semaine dernière, le steamer fédéral *Resolute*, après avoir essuyé le feu d'une batterie confédérée, à Freestone Point, a coulé bas en descendant le Potomac, à la hauteur de Mathias Point.

2000 NÈGRES AU FORT MONROE.—Le général fédéral Wool, qui commande à la forteresse Monroe, écrit au département de la guerre qu'il a 2,000 nègres et il demande ce qu'il doit en faire. Il est probable qu'on en enverra une partie à Washington pour travailler aux fortifications; mais il y en aura plus d'un expédié aux Antilles et échangé contre [illegible] cents dollars.

EVALUATION DES FORCES FÉDÉRALES.—La *Tribune* de New York, du [illegible] septembre, évalue le nombre total des volontaires qui se sont enrôlés au service des Etats-Unis à 350,000. Sur ce nombre 20,000 ont été échangés et hors de trois mois, 19,000 ont déserté, 10,000 sont devenus impropres au service, ce qui laisse un chiffre de 250,000 pour les forces actuelles en campagne, avec une augmentation de 1,000 par jour.

La *Tribune* ne tient compte ni des [illegible]

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

KENTUCKY.

Mouvements des Fédéraux dans la direction du Kentucky.

Nashville, 4 octobre.—Une personne arrivée aujourd'hui de l'est du Kentucky, apporte la nouvelle que 4000 fédéraux se sont avancés du camp Dick Robinson à Big Hill, situé à 40 milles plus près de la ligne du Tennessee.

Ce mouvement est fait par eux dans le but de se fortifier et d'empêcher le général Zollicoffer de marcher vers le cœur du Kentucky. Nos troupes ne se sont pas avancées au delà de Green River. Les fédéraux fortifient Elizabethtown, où ils ont 7000 hommes et huit canons.

Depuis quelque temps ils obtiennent peu d'accessions à leur cause.

Prisonniers de guerre rattrapés.

Mobile, 5 octobre.—Les deux derniers des quatre prisonniers de guerre qui s'étaient sauvés pendant le trajet pour se rendre à la Nouvelle-Orléans, ont été rattrapés à Fowl River et ramenés ici aujourd'hui. Ils sont maintenant en lieu sûr et sous bonne garde.

Fortifications de Mobile.

Mobile, 5 oct.—Le *Mississippi* s'est approché hier, à force de vapeur, à un demi-mille du rivage et a tiré une bordée sur les ouvriers employés à la construction de fortifications sur la côte du golfe. Personne n'a été atteint.

Le général Frémont devant une cour martiale.—Mutations dans l'armée du Nord.

Bowling Green, Ky, 5 oct.—Nous avons reçu ce matin une copie du *Journal* de Louisville, en date du 4, duquel nous extrayons les nouvelles suivantes, transmises par le télégraphe aux journaux du Nord:

Washington, 2 oct.—En conséquence des charges portées par le colonel Blair contre le major général Frémont, ce dernier a reçu l'ordre de se présenter devant une cour martiale pour y être jugé.

Le général Wool, de la forteresse Monroe, a reçu l'ordre de remplacer le général Frémont dans le commandement de l'Ouest, et le général Mansfield est parti ce soir pour se rendre à la forteresse Monroe pour y prendre la place du général Wool. Ce dernier a quitté la forteresse et s'est mis en route pour l'Ouest.

Les Confédérés sur la défensive.

Les rebelles se trouvent maintenant ici sur la défensive, craignant une attaque sur un de leurs points faibles. Tout est tranquille sur le Potomac. Les rebelles ont placé des batteries masquées à tous les principaux points. A Potomac Creek, onze navires marchands ont essuyé le feu d'une batterie des rebelles, mais les projectiles ne sont pas arrivés à destination.

Washington, 3 oct.—Le général Wool, auquel succède le général Mansfield, n'a été nommé à aucun autre poste.

Missouri.

Jefferson City, Missouri, 3 oct.—Huit cents rebelles ont quitté le corps d'armée principal pour marcher sur Georgetown. Leur intention est de se porter en nombre considérable sur Georgetown, Jefferson City et St-Louis. Ils ont l'espoir de prendre ces places.

La nouvelle de la destitution du général Frémont a soulevé une indignation immense parmi les unionistes, mais une grande satisfaction parmi les sécessionistes.

Un monsieur qui a visité les casernes Benton, cette après-midi, annonce qu'un grand mécontentement régnait parmi les troupes qui semblaient être sur le point de se mutiner.

Le général McKinstry a reçu l'ordre de prendre le commandement du département militaire de Cumberland dans le Kentucky.

Le Dr White, de la brigade de Mulligan, apporte des nouvelles de Lexington à la date de lundi soir. Le général Price a quitté Lexington avec le gros de ses troupes et marche vers le Sud pour opérer sa jonction avec le général McCulloch et livrer bataille à Frémont. Le général Price espère une victoire facile; il se portera ensuite sur St-Louis, où 24,000 sécessionistes armés le recevront à bras ouverts.

KENTUCKY.

Fin du règne de Lincoln.

Louisville, 4 oct.—Des appels spéciaux et pressants ont été faits à la jeunesse de Louisville, de Jefferson City et des comtés voisins. Toutes les offres possibles lui ont été faites, mais rien n'a réussi. Le patriotisme, l'orgueil national, l'amour de la patrie, tout ce qui peut porter les hommes aux grandes et glorieuses actions, a été impuissant, et les jeunes gens sont restés sourds à tous. Il n'y a pas dans le camp vingt gardes des Home Guards de cette ville. Le *Journal* trouve ces faits véritablement étranges.

Le général Zollicoffer disperse un camp unioniste.

Nashville, 5 octobre.—Le correspondant du journal *Union & American* écrit de Cumberland Ford, en date du 30, que le général Zollicoffer a dispersé le camp ennemi à Laurel Bridge, comté de Laurel, et capturé trois cents prisonniers ainsi qu'une quantité de bagages, d'armes et de munitions. L'ennemi s'est enfui dans différentes directions et est allé se mettre en lieu sûr.

Le général Zollicoffer a également dispersé le camp de Goose Creek Salt Works, comté de Clay, et a capturé 300 barils de sel.

(DEPECHES DE NUIT)

DE RICHMOND

Arrivage d'habillements pour les troupes.

Richmond, 6 octobre.—De grandes quantités d'habillements militaires pour l'hiver et divers autres articles indispensables pour le bien être des soldats arrivent ici chaque jour et sont expédiés à l'armée, au fur et à mesure, par le gouvernement et les agents spéciaux envoyés par les divers Etats.

Le prétendu débarquement des fédéraux à Occoquan.

Le bruit qui avait couru du débarquement des fédéraux à Occoquan Creek n'est pas fondé. Il n'a été débarqué que 15 soldats, lesquels ont fait retraite aussitôt.

Citoyens du Maryland dans l'armée du Sud.

On s'est assuré qu'il y a en ce moment plus de 8000 citoyens du Maryland dans l'armée confédérée.

Arrestations à Washington.

Les Fédéraux arrêtent à Wheeling les hommes et les femmes suspects de sympathies pour le Sud.

L'engagement du Green Brier River.

Dépêche officielle du Gén. Jackson.

La dépêche suivante du brigadier-général Henry R. Jackson a été reçue au département de la guerre:

Camp Bartow, Green Brier River, 3 oct.

"L'ennemi nous a attaqués ce matin avec des forces considérables, (environ 5000 hommes) et six pièces d'artillerie de plus forte portée que les nôtres. Après un feu très vif qui a duré 4 heures et demie, et de vains efforts de la part de l'ennemi pour forcer nos lignes, nous l'avons repoussé, et j'ai la certitude qu'il a subi de grandes pertes. Nous n'avions pas de cavalerie pour le poursuivre dans sa retraite. Nos pertes sont sans importance. J'enverrai un rapport plus complet et plus détaillé par les malles régulières. Pendant plusieurs jours ma correspondance avec le général Loring a été interrompue. Les forces de l'ennemi étaient supérieures aux nôtres; mais notre position était plus avantageuse."

COMBAT NAVAL.

Capture d'un steamer fédéral.

Washington 6—Une lettre authentique d'un officier du steamer Raleigh, en date du 2 octobre, dit que les steamers *Curlew* et *Raleigh* ont capturé le steamer fédéral *Fanny*, qui avait, la veille du même jour, pris un chargement de couvertures, capotes de laine, souliers et habillements pour la flotte fédérale et avait à son bord 45 hommes d'équipage. Le Fanny a fait quelque résistance, mais a promptement succombé. Il n'y a eu ni blessé ni tué d'aucun côté. Le steamer et la cargaison sont évalués à $100,000.

NOUVELLES TÉLÉGRAPHIQUES—Le *Delta* a publié hier les dépêches particulières qui suivent:

Richmond, 5 octobre 1861—On a reçu les détails suivants sur l'engagement qui a eu lieu sur les bords de la rivière Green Brier, dans la Virginie Occidentale: la bataille a commencé jeudi matin, 3 courant. L'ennemi, commandé par le général Reynolds avait quitté ses retranchements de la montagne Cheat pour faire l'attaque. Les forces confédérées, sous les ordres du général Jackson, de la Géorgie, se composaient du 1er et du 12e régiment de la Géorgie, des trois régiments de la Virginie et d'un régiment de l'Arkansas. Au départ du courrier l'ennemi s'était retiré après avoir été repoussé avec une forte perte.

Le bruit du débarquement d'un corps considérable de fédéraux au confluent de l'Occoquan est confirmé.

Le président Davis est revenu à Richmond hier soir.

La canonnière fédérale Fanny qui était employée dans le détroit de la Caroline, a été capturée à l'île Roanoke mardi dernier par les confédérés commandés par le commodore Lynch. Quarante et un prisonniers, un millier de pardessus et diverses provisions ont été capturés.

UNE LETTRE DE M. XAVIER EYMA.—M. L. Eyma a bien voulu nous communiquer une lettre qu'il vient de recevoir de son fils, datée de Paris 2 septembre, et il nous a aussi autorisé à en publier l'extrait suivant:

"Je ne suis pas un homme du Nord, et les rapports entre nous sont, donc toujours faciles. Nous avons reçu hier une nouvelle qui, si elle est vraie, me paraît bien monstrueuse: on annonce que Lincoln a *décrété* l'abolition de l'esclavage. Si quelque chose là bas peut vous donner du courage c'est de savoir qu'il y a en France un revirement d'opinion favorable au Sud, et je te l'annonce. On disait même hier, dans certaines sphères politiques que l'empereur était résolu à reconnaître le Sud. J'ai publié dans la *Revue Contemporaine* du 15 août, sous forme de *correspondance*, un article qui a fait une certaine sensation ici à propos de la position du Sud vis-à-vis du Nord, en prenant franchement parti pour le premier. Comment t'envoyer cela? Je publierai dans quelques jours mon nouvel ouvrage sur les trente-quatre Etoiles de l'Union américaine et suis en train de commencer la publication de mes Légendes et Chroniques du Nouveau-Monde."

CAPTURE DE DEUX TRAITRES.—Le *Galveston News* du 26 septembre raconte la capture de deux traitres, un nommé Samuel Stanhope Smith et un ex-portier du théâtre de Galveston nommé Josiah Miller. Ces deux individus ont été détachés la nuit un bateau appartenant à M. Bollsman, et on les a engagés le [illegible] -Unis. On s'est mis à leur poursuite dans une embarcation [illegible] et on les a capturés.

SECONDE BRIGADE DES MILICES.—Nous appelons l'attention de toutes les personnes appartenant à la seconde brigade de la première division de milice sur l'ordre général inséré dans nos colonnes d'avis. Il contient l'indication des endroits où devront s'assembler les compagnies du 2e régiment, et des jours et heures fixés pour les exercices.

RÉGIMENT DES GARDES D'ORLÉANS.—Nous sommes priés d'appeler l'attention des Gardes d'Orléans sur l'ordre général du colonel, relatif aux exercices, et que nous publions dans nos colonnes d'annonces.

GARDES DE L'ESPLANADE.—Voir l'annonce au sujet de l'élection d'un sous lieutenant.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.—Nous publions plus loin le tableau du service d'hiver pour le chemin de fer Pontchartrain. Les départs de la ville auront lieu à 7, 9 et 11 heures A. M. et 2, 4 et 6 heures P. M., et les départs du lac à 6, 8 et 10 heures A. M. et 1, 3, 5 et 7 P. M.

TAXES D'ETAT.—Nous appelons l'attention des contribuables du Second District sur l'avis publié par le recorder Gastinel. Les tableaux d'assessment sont déposés à son bureau.

UNIFORMES.—MM. Hoffman & Marks, 63, rue de Chartres, annoncent qu'ils ont des étoffes en quantité suffisante pour équiper une vingtaine de compagnies. Voir aux avis.

DEUX NOUVELLES BROCHURES EN FAVEUR DU SUD.—La *Renaissance Louisianaise* annonce en ces termes l'apparition à Paris de deux nouvelles brochures en faveur du Sud:

L'Homme Singe.—Tel est le titre d'un ouvrage publié à Paris pour la défense de la Confédération du Sud et de l'institution de l'esclavage.

L'auteur de cet ouvrage, M. Poussielgue, ancien attaché d'ambassade à Washington, résume ainsi ses opinions:

"Le nègre appartient à l'espèce humaine mais il en forme le dernier échelon. Il y a autant de distance entre un blanc et un noir qu'il y en a entre un noir et un orang outang. L'orang n'est qu'un anneau de la chaîne des êtres qui commence à la monade et aux lichens et qui finit à l'homme blanc. Pourquoi ce dernier qui s'est arrogé, en sa qualité de roi de la création, le droit d'approprier à son usage tant d'animaux et de végétaux n'aurait-il le droit d'exiger du nègre, qui est son inférieur, un service domestique. Le nègre est l'inférieur du blanc au même titre et pour la même raison que le cheval est notre inférieur; il n'y a de différence dans l'infériorité de ces deux créatures relativement au blanc que dans leurs degrés, et ces degrés doivent être la mesure des services que le blanc est en droit d'exiger du cheval et du nègre."

M. Poussielgue, dit le correspondant du *Times* de New York, a défendu toutes ces thèses avec une grande science et un grand talent de discussion.

Il vient de paraître, à Paris, un nouveau pamphlet, qui porte le titre suivant: *La Guerre Civile en Amérique, par F. C.*

L'objet de ce pamphlet, dit l'auteur, est de demander pour l'Amérique ce que nous trouvons juste d'accorder aux nations européennes, c'est à dire; 1o. La souveraineté du peuple; 2o. Un gouvernement reposant sur la volonté nationale, et 3o. Le droit de nationalité.

Après avoir montré que le Nord a agi dans la guerre actuelle avec la plus grande hypocrisie, M. F. C. traite du droit de sécession et des intérêts de la France et de l'Europe dans le présent conflit. Il prouve que le droit de sécession est un droit constitutionnel, que la division du Nord et du Sud était inévitable, et que les intérêts les plus sérieux de la France et de l'Europe sont avec la Confédération du Sud.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Meschacébé*:

Parmi les planteurs qui ont commencé à rouler, nous remarquons, à St Jean Baptiste, rive droite: M. Sarpy, (ancienne habitation Alcée Labranche), mercredi; et, rive gauche, Mme Boudousquié, jeudi. Plusieurs habitants se disposent à suivre le mouvement. Les pluies ont beaucoup retardé et empêchent de transporter le bois nécessaire à la roulaison.

Nous prendrons la liberté de rappeler aux habitants qui roulent ou vont rouler, que quelques barils de sirop expédiés au camp Moore, adouciraient notablement la rigueur de la vie militaire.

La première expédition de sucre de l'année 1860 fut faite le 27 septembre; celle de cette année est du 24, et avance de trois jours sur l'année précédente.

On nous rapporte que le capitaine Ransom a déjà réuni 60 hommes et qu'il compte avoir bientôt une compagnie prête à rejoindre le camp Moore. En ne perdant pas de temps, les Chasseurs de St Charles et de St Jean Baptiste pourront faire partie du régiment créole.

Terrebonne—M. C. O. Delahoussaye, jeune avocat de Houma, paroisse Terrebonne, a tué, mercredi de la semaine dernière, en cas de légitime défense, un individu nommé Frank Smider.

College Jefferson.—Nous sommes heureux d'apprendre que notre ami J. Gentil a été nommé par les directeurs du collège Jefferson professeur à cette institution. Nous adressons nos sincères félicitations aux directeurs et au professeur, et nous sommes sûr que l'opinion publique applaudira à ce choix intelligent. Indépendamment de la valeur littéraire si bien établie de J. Gentil, son savoir et sa capacité dans l'enseignement ont été prouvés en Louisiane par de nombreux services, rendus notamment au collège Jefferson, où il figurait avec éclat dans la seconde période de l'existence du collège. [*Meschacébé.*

TEXAS.—Nous lisons dans le *San Antonio Herald*, que M. H. Toutant, frère du général Beauregard, a fait don à la société de secours pour la défense du Sud, de 100 têtes de bétail, 1000 livres de laine et 100 boisseaux de maïs. [*Meschacébé.*

FRANC PARLER.

La presse du Sud peut se vanter à bon droit de sa modération, de sa discrétion extrême et de la docilité parfaite avec laquelle elle a répondu à l'appel du Gouvernement Confédéré, en s'abstenant de toute publication inconsidérée, et de tout commentaire sur les opérations belligérantes. Sous ce rapport elle a présenté un contraste frappant avec cette presse du Nord qui est la plus grande honte et la plus redoutable plaie de ses ennemis. Elle n'a pas à se reprocher comme le *Herald* et la *Tribune* d'avoir poussé par des proclamations furibondes à des mouvements prématurés et désastreux; elle n'a à rougir ni de ses ridicules forfanteries avant l'événement ni de ses humiliantes palinodies après le résultat. Elle professe une confiance unanime et sans bornes pour les chefs qui ont le dépôt des destinées de la Confédération naissante; elle se borne à consigner leurs exploits, sans en éventer les préparatifs, sans pénétrer indiscrètement dans les plans qui se mûrissent à Richmond et sous la tente de nos généraux.

Il ne faut pas toutefois que cette qualité soit poussée jusqu'à l'excès et, que par un fétichisme volontaire, la voix de l'opinion publique s'endorme et se taise: ce serait arriver par une autre route à la compression qui étouffe en ce moment la presse libre et l'opinion indépendante du Nord. Car l'on verrait, par deux causes bien différentes, cette voix de la publicité, si hardie, si loquace, si bruyante dans toute l'étendue de ce continent, il n'y a pas six mois, réduite aujourd'hui au mutisme, au Nord par la tyrannie, au Sud par une réserve exagérée.

Dans aucun cas une discussion honnête et modérée de nos intérêts généraux ne peut nuire au succès de notre cause. Loin même que la Presse, qui d'ailleurs se corrige elle-même par la diversité de ses opinions, devienne de vues contraires aux plans arrêtés par nos chefs suprêmes, il serait utile pour eux de les connaître et d'étudier les causes de cette dissidence. Le sentiment général, loyalement et convenablement exprimé, a droit de venir figurer aux conseils où se décide le sort de la nation.

Ces réflexions ont pour but de servir de passeport aux critiques que nous allons nous permettre de la conduite de la présente guerre. Il nous est plus possible qu'à tout autre de les lancer en guise de ballon d'essai: ce que n'oserait faire l'organe d'un grand centre, dont la responsabilité se trouverait peut être trop engagée, nous pouvons le risquer dans notre modeste feuille de campagne et, si nos observations correspondent, comme nous le pensons aux réflexions intimes et timides de la plupart de nos concitoyens, peut être trouveront-elles de l'écho. Nous sommes assez convaincus d'une part et assez infimes de l'autre pour ne pas craindre d'attacher le grelot.

Dans une guerre comme celle-ci, il y a deux parties bien distinctes, la partie stratégique, la partie politique. La première est pour nous lettre close; les convenances, l'absence des documents, la haute opinion du talent militaire de nos généraux, tout nous force à garder le silence sur ce premier point.

Mais la stratégie ne doit être que la servante de la politique; celle-ci est la pensée directrice, l'autre est l'instrument destiné à réaliser cette pensée à l'aide des moyens disponibles. Or la politique que commandent nos intérêts est abordable à la discussion de la presse, et tout en laissant toute liberté à la décision suprême de l'exécutif, il peut être utile pour lui de savoir ce que le pays pense sur la direction générale qui est suivie.

Nous croyons, sur ce sujet, qu'il y a une lassitude générale de la lenteur et de la temporisation adoptées comme base de la campagne du Potomac. Cette lassitude commence à atteindre les esprits à jeter de l'incertitude sur l'unité des vues, à produire un temps d'arrêt fâcheux dans l'élan du patriotisme.

Nous connaissons trop le courage et le dévoûment des généraux qui sont à la tête de cette grande armée pour croire que c'est afin de ménager leur propre réputation et de mieux assurer leurs succès qu'ils laissent s'écouler les semaines et les mois dans une inaction [illegible]. Il est certain que si l'idée dictatrice leur eût ordonné le mouvement en avant, ils l'auraient exécuté à tous risques. Leur inaction apparente est donc le résultat du système.

C'est ce système que nous nous permettons d'attaquer. Nous venons de signaler ces fâcheux effets sur notre population du Sud. Le résultat n'est pas moins déplorable pour le Nord et à l'étranger.

D'abord nous nous trouvons en face d'une armée parfaitement organisée et de cent à cent cinquante mille combattants pour tenir en échec une armée de trente cinq à cinquante mille combattants mal organisés, incomplets, démoralisés, [illegible] nouvelle invasion.

Nous hérissons de travaux militaires une ligne qui ne sera pas attaquée, et qui, d'après la marche logique des événements, n'a plus qu'une importance stratégique secondaire. Si comme tout le prouve, la campagne du coton a commencé, on nous attaquera partout ailleurs que sur le Potomac; déjà la guerre s'est complètement déplacée: une descente sur Richmond à moins de circonstances exceptionnelles, serait aujourd'hui illogique et intempestive. On peut dire que l'ennemi a tout le bénéfice de notre inaction, puisqu'avec [illegible] cinquante mille hommes de mauvaises troupes, il annulle la meilleure de nos armées, la plus disciplinée, la mieux pourvue de ressources et en nombre triple de ce qu'il lui oppose. Il a donc tout lieu de se féliciter; car il ne peut employer ailleurs le reste de ses forces.

On ne peut s'empêcher d'étouffer un regret dans ce long espace de temps qui s'est inutilement écoulé depuis le lendemain de Manassas. Que n'étions-nous en Europe! si mal pourvus que l'on dit que nous étions alors, au lendemain de cette déroute si complète, et avec une armée dont le triomphe doublait la force, nous serions courus sur l'ennemi l'épée dans les reins et nous serions depuis deux mois à Washington. Mais puisque les trois mois qui ont suffi à Napoléon pour sa campagne d'Italie, contre 300,000 Autrichiens, ne suffisent en Amérique qu'à s'approcher des hauteurs d'Arlington, que comptons-nous faire aujourd'hui non comme manœuvres, mais comme politique?

Serait-il vrai qu'il se trouve un parti de Fabius à tout prix, qui ne veulent en aucune façon traverser cet infranchissable Potomac et qui refusent d'entrer dans le Maryland, sous prétexte que ce serait une conquête, puisque cet Etat n'a pas lancé une ordonnance de sécession? Ainsi la ruse brutale et grossière de Lincoln aurait réussi et, parce que les sénateurs et les représentants de ce malheureux Etat ont été embastillés à la veille de la réunion de la législature, précisément afin d'empêcher l'adoption de cette mesure qui devait jeter le Maryland dans nos bras, nous nous inclinerions devant cette nouvelle preuve d'oppression et nous donnerions à l'autocrate de Washington le bénéfice de son odieuse jonglerie! Mais alors, si l'on veut éviter toutes les apparences d'illégalité et combattre la politique [illegible] barré de fer, pourquoi porter la guerre dans le Kentucky? Là, nous sommes en hostilité flagrante contre le gouvernement indépendant d'un Etat souverain, puisque la législature, vendue à Lincoln, si l'on veut, mais enfin officielle et de [illegible], nous repousse de toutes ses forces. Dans le Maryland, nous avons le prétexte, ou plutôt la vraie mission de délivrer un Etat qui sympathise avec nous, de l'oppression la plus despotique. Chaque jour de retard voit de nouvelles vexations, de nouveaux abus de pouvoir et la sympathie se fatigue et s'use en espoirs inutiles. Cent cinquante mille frères restent, l'arme au bras, témoins impassibles d'une tyrannie dont la lecture [illegible] révolte.

Un si grand respect de la légalité ne saurait être compris de nos peu scrupuleux adversaires. Ils l'appellent d'un autre nom et reprennent courage avec le temps et l'impunité.

Quant à l'effet produit à l'étranger, il ne peut être heureux. On ne saurait comprendre en Europe une inaction si peu conforme aux habitudes belligérantes des grands tacticiens modernes et, pour ce qui est de la politique qui respecterait le territoire ennemi, au point de s'interdire une opération décisive, sous prétexte qu'on ne veut pas affecter des allures de conquérant et d'envahisseur, ce serait d'une puérilité à faire sourire tous les hommes d'Etat de France et d'Angleterre.

(*Démocrate de la Pointe-Coupée*).

CHRONIQUE LOCALE.

Retour de volontaires.—On parle beaucoup, depuis quelques jours, du retour de régiments et de bataillons de la Louisiane. Ces troupes qui tenaient [illegible] postes [illegible] se trouvent actuellement [illegible] pour venir se joindre à celles qui doivent défendre la Métropole du Sud. Nous ignorons si la rumeur est fondée, bien que nous ayons vu deux lettres écrites de l'armée du Potomac et dans lesquelles il est dit qu'il était question dans le camp du retour, pour novembre, du Washington Artillery, du Sixième et du Septième Régiments, Colonel Seymour et Hays.

Le Troisième Régiment de la Louisiane est arrivé dans notre ville, hier matin, à dix heures, par le chemin de fer de Jackson, et s'est de suite mis en marche [illegible] doit occuper des fortifications qui viennent [illegible]. Les personnes qui ont vu nos volontaires traverser les rues ont pu se faire une idée du [illegible], du changement qu'apporte au service dans le physique des hommes. Les officiers sont: colonel, [illegible] Gibson; lieutenant colonel, Aristide Gérard; Major, Antoine Avegno; Quartier-Maître, A. E. Lemoine; adjudant, Richard.

Les Pompiers qui ont déjà fourni tant de soldats au service actif ont maintenant trois compagnies, organisées en vertu des lois de la milice, pour la protection de la ville. Chacun de ces corps garde le nom de sa compagnie de pompe. Dix ou onze d'autres vont [illegible] régiment et élire son même [illegible] officiers.

Milice et compagnies militaires.—Conformément à la proclamation récente du Gouverneur Moore, dit la *Renaissance* d'hier, les officiers des différentes compagnies ont commencé cette semaine [illegible] pendant la semaine qui vient de s'écouler, [illegible] de la rude tâche qui leur est assignée—celle de procéder au recensement de tous les citoyens compris dans la catégorie décrite par la loi de milice. Cette tâche si longue, si fatigante pourrait être allégée de beaucoup si les citoyens mettaient de leur côté un peu de cette complaisance que les officiers recruteurs ont trouvée partout, nous nous en [illegible]. L'ennui [illegible] interrogatoire fait dans des termes de [illegible] urbanité ne justifie pas l'impatience manifestée [illegible]. Quoi qu'il en soit le relevé des citoyens sujets à la loi de milice avance rapidement et nous espérons voir sous peu tous les régiments complètement organisés et prêts à faire face à l'invasion qui nous menace plus sur nous depuis plusieurs semaines.

—Le corps des Tirailleurs d'Orléans, presque exclusivement composé de jeunes gens, dont un grand nombre appartiennent aux premières familles du pays, dit un autre journal, est une de celles qui, depuis longtemps, se sont fait le plus remarquer par leur discipline parfaite, l'ensemble de leurs mouvements, la précision de leurs manœuvres et surtout par cet esprit de corps, [illegible], ardent, sans lequel toute organisation militaire est incomplète. Dernièrement Lequeux, faite dans un but de progrès et non par vaine parade, ont donné aux Tirailleurs l'aplomb, la sûreté qui les feraient presque prendre pour de vieilles troupes, si à ces premières qualités ils n'en ajoutaient d'autres qui n'appartiennent qu'au jeune âge: la souplesse et l'agilité. Ce corps, au nombre de 34, sous le commandement du Capt. Tissot, doit partir dans le courant de la semaine prochaine, pour se rendre au fort Livingston, un des points du littoral de la Louisiane qui se trouvent le plus immédiatement menacés par la flotte de Lincoln. Si le bruit qui circulent depuis quelques jours se confirme, les Tirailleurs n'attendront pas longtemps le jour où ils pourront recevoir le baptême du feu. Ils laissent à la Nouvelle-Orléans une réserve dont les cadres restent ouverts pour l'admission de ceux qui voudraient devenir membres de ce corps remarquable à tant de titres.

—Les membres de la batterie des Gardes d'Orléans ont élu, samedi soir, les officiers suivants: Capitaine, Benjamin Buisson; 1er lieutenant Sr., Henry Duestel; 2d Lieutenant Sr., T. Lévandais; 1er lieutenant jr., A. J. Powell; 2d lieutenant Jr., L. H. Pilié.—Sergents: 1er, M. A. Calogne; 2d, E. Reynes; 3me, J. J. Wicks; 4me F. Lange; 5me O. Ménard, 6me J. Seydam; 7me, A. Lesparre; 8me A. P. Fourie. Caporaux: 1er, A. Arroyo; 2me, E. Petitpain; 3me, A. Bertus; 4me, C. Weysham; 5me, N. Delery; 6me, B. Trémoulet; 7me, O. V. Degruy; 8me, B. Montegut; 9me, S. F. Lamond; 10me, E. Pilot; 11me, E. Bourgeois; 12me G. Huard.

—Il vient de s'organiser, dans le Troisième District, sous le nom de "Artillerie de Siége, de Beauregard", une compagnie presque exclusivement composée de créoles.

Les listes étaient à peine ouvertes que déjà elles étaient couvertes de noms. Les membres inscrits ont procédé hier soir à l'élection des officiers dont le résultat a été comme suit:

Th. Moreno, capitaine.
Henry C. Castellanos, 1er lieutenant Sr.
Robert Wynne, 1er lieutenant Jr.
V. Miller, 2d lieutenant.

Réserve de l'Artillerie d'Orléans.—Cette Compagnie a procédé samedi soir, à son arsenal (la salle du Globe), à l'élection d'un capitaine. Quatre-vingt cinq membres ont pris part au scrutin. Le premier lieutenant, Guyol a été, à l'unanimité, promu au grade de capitaine. Le premier lieutenant junior, P. J. Delpit, a été promu premier lieutenant senior, et le maréchal des logis chef, B. O'Connell a été promu au grade de premier lieutenant junior. La Compagnie aura prochainement à élire un second lieutenant et un maréchal des logis chef.

Après l'élection, un punch a été offert par les officiers à la Compagnie, aux officiers d'état-major qui présidaient l'élection, et aux officiers du Bataillon Espagnol dont la caserne se trouve au-dessus de l'arsenal. Le capitaine Guyol a porté une santé au président Davis, et on y a répondu par [illegible] à la santé des nouveaux élus.

Avec les trois officiers actifs et dévoués qui viennent d'être promus, et un cadre bien rempli de sous-officiers, la Compagnie de Réserve ne manquera pas de faire des progrès rapides dans l'exercice du canon, et, en cas d'attaque, les dix-sept pièces du Bataillon d'Artillerie seront mises en état de [illegible].

Meurtre d'un soldat par son camarade.—Pendant que le 13me régiment de la Louisiane traversait la ville hier matin, pour se rendre aux fortifications d'en bas, plusieurs hommes trouvèrent moyen de quitter les rangs sans permission et se mirent à se promener en ville en uniforme, buvant un peu à toutes les barres. Deux des hommes de la compagnie des zouaves du capitaine B. Avegno, qui se trouvaient ainsi en goguette, se prirent de querelle dans la rue Vieille Levée, entre les rues du Quartier et Esplanade, vers trois heures de l'après-midi.

L'un d'eux, nommé René Mercier, dit à son compagnon: "J'ai bien envie de t'envoyer un coup de fusil!"—Tu n'en as pas l'audace! répondit l'autre.—Tu m'en défies? répondit Mercier. Et aussitôt, couchant son adversaire en joue, il lui fit feu sur lui à bout portant. L'effet de la décharge fut terrible, et emporta toute la mâchoire inférieure du malheureux, qui a succombé quelques moments après. Le meurtrier est entré à toutes jambes, dans la Troisième District, poursuivi par plusieurs personnes. Arrivé au coin des rues des Français et Victoire, il a été arrêté par un nommé McCarty, qui l'a conduit au poste de la rue des Champs Elysées. Le corps de l'infortunée victime a été transporté au bureau de police du Second District. Mercier sera jugé par une cour martiale.

Coup de poignard.—Deux Mexicains nommés José Maria Lopez, et Gregorio Hernandez se sont pris de querelle hier, vers 7 heures et demie du soir, rue des Remparts, entre les rues St Philippe et du Maine. Lopez a tiré son couteau et en a porté un coup à Hernandez, qui a blessé légèrement [illegible] à la tête. Lopez a été arrêté par l'officier C. Raymond. Le lieutenant Ramel a également arrêté Hernandez, pour assurer sa comparution comme témoin de l'Etat.

Paragraphes.—Une femme de mauvaises mœurs, Mary Ann Wingate, qui avait été arrêtée pour s'être enivrée, a essayé de se suicider, samedi soir, dans le cachot du Premier District. Le capitaine est arrivé à temps pour couper la corde.

La Première Cour du District s'ouvrira ce matin. [illegible] supposé que les affaires d'homicide ne seront pas appelées avant décembre ou janvier.

M. Reynolds représentera l'Etat.

Recorder Gastinel.—Frederick Miner, teinturier, qu'on accusait d'avoir enlevé des [illegible] à la malle d'Auguste Doguing qui occupe la même chambre que lui, a été envoyé devant la Première Cour de District.

James Burns a été envoyé devant le même tribunal pour avoir donné en paiement à Baltimore Hiel, marchand de chaussures de la rue Bienville, un billet de vingt piastres de la Banque de Grenade, Mississippi, lequel billet n'a point été signé [illegible] signature du président ni celle du caissier.

François Arnoux a été condamné à six mois de détention au workhouse.

Le conducteur de la charrette No 36 a été incarcéré pour avoir assailli le fils du Dr. A. Mercier dans la rue du Canal.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

III—Suite.

Mais là, elle s'était tout à coup arrêtée à l'entrée; et dans son regard fixe s'étaient portées toute son âme, toutes les forces de son être.

Elle aussi devait trouver dans cette demeure une vision saisissante; elle, la plus incrédule, devait y ressentir l'émotion la plus puissante.

En face d'elle, au fond de la pièce où elle venait d'entrer, était une galerie de portraits.

L'un d'eux semblait le sien propre et reproduisait fidèlement ses traits.

C'était elle, mais de dix ans plus jeune et d'une beauté plus radieuse. L'exactitude du dessin, la fidélité des lignes, des moindres saillies, des moindres contours du visage, puis ces détails plus tenus et indescriptibles qui échappent à l'analyse, mais constituent l'expression particulière de chaque figure, tout rendait impossible de la méconnaître.

Mais madame de Chantal savait bien n'avoir point fait faire ce portrait.

Elle pensa alors avec raison que ce devait être celui d'une personne qui lui ressemblait d'une manière extraordinaire.

Et qui pouvait lui ressembler à ce point, si ce n'était sa sœur?

Saisie de cette pensée, avant qu'aucune réflexion n'eut pu éclairer son esprit, elle joignit les mains dans une indicible extase, et un cri s'échappa de ses lèvres avec ce mot:

—Ma sœur!

Ainsi dans ce sanctuaire de la magie, dont elle niait dédaigneusement les prodiges, elle aussi, elle surtout, devait voir apparaître la personne à laquelle elle pensait le plus au monde.

Madame de Chantal resta quelques minutes immobile devant cette image.

Ensuite elle réfléchit plus sainement et fit ce raisonnement parfaitement juste:

Maître Morgan devait avoir besoin de portraits de femmes pour les faire apparaître aux yeux des amants qui venaient tenter l'épreuve du miroir. Pourvu qu'elles fussent brunes ou blondes, suivant les indications qu'il avait sans doute à ce sujet, pourva qu'elles fussent parfaitement belles, puisqu'on veut toujours ainsi la femme qu'on aime, dans le vague où elles apparaissent, c'était tout ce qu'il fallait.

Donc maître Morgan se procurait des copies de portraits de femmes; les plus belles étaient les plus avantageuses à trouver. Et par le peintre qui lui avait remis cette toile, il devait savoir de quelle personne il reproduisait les traits.

Ainsi par lui, ainsi dans cette heure bénie, elle pourrait trouver cette sœur inconnue et chérie, qu'elle mettait à connaître le plus ardent désir, le plus grand bonheur de sa vie.

Tout cela naturellement avait passé dans l'esprit de la baronne avec la rapidité de la pensée, c'est à dire en quelques secondes.

Ainsi, lorsque le cri jeté par elle, sonnant de l'âme si puissant qu'il était allé vibrer dans la voûte de tentures du sanctuaire, lorsque ce cri eût attiré les trois personnes présentes auprès d'elle, elle était déjà parfaitement éclairée sur l'origine du prodige et les ressources qu'elle en pourrait tirer.

Maître Morgan entra les sourcils contractés, le front sombre, infiniment contrarié sans doute de la distraction qui lui avait fait laisser cette porte ouverte, et de l'indiscrétion de sa noble visiteuse qui s'était permis d'y pénétrer.

Les deux autres personnes, suivant la direction du regard de madame de Chantal, s'écrièrent:

—Votre portrait, baronne!

—Votre portrait à vingt ans!

Madame de Chantal eut un sourire d'ineffable délice; ces paroles lui prouvaient que son impression devant cette image ne venait point d'une illusion de ses sens.

M. Ravandan et la chanoinesse attribuèrent l'exclamation qu'elle s'était fait entendre au vif mécontentement de la sainte dame de se voir reproduite en un tel lieu.

Le magicien également frappé de la ressemblance qu'il avait sous les yeux, et pensant aussi qu'elle était un sujet de déplaisir pour madame de Chantal, dit vivement:

—Je jure ici que je n'ai jamais fait peindre ni copier aucun portrait de madame.

La baronne le savait bien.

Elle dit avec une joie intérieure qui rendait sa voix frémissante:

—Je le crois parfaitement, monsieur...... une ressemblance causée par le hasard...... un simple jeu de la nature.

—Puisque vous voulez bien le reconnaître, madame, dit le magicien, il me semble que nous n'avons plus rien à faire ici.

D'un léger mouvement, il engageait ses hôtes à se retirer.

—Permettez, reprit la baronne; plus le portrait m'est étranger, plus ce rapport qu'il offre avec mes traits est digne de curiosité, et je désirerais vivement connaître......

—Quoi, madame? dit l'enchanteur embarrassé.

—La personne qui a avec moi tant d'analogie.

Voyant qu'il hésitait à répondre, elle reprit de l'accent le plus doux, le plus flatteur pour le séduire:

—Maître Morgan, croyez bien que mon incrédulité pour les mystères qui s'accomplissent ici est ignorance et non système...... Vous comprenez...... je me dis seulement que mon esprit est infiniment trop borné pour admettre par lui-même de tels phénomènes, mais je ne les nie pas non plus par le raisonnement ni la critique.

—Eh bien, madame?

—Eh bien, maître Morgan, l'explication que vous voudrez bien me donner sur la présence ici de ces portraits, je l'accepterai comme parfaitement exacte et sincère.

—L'explication......

—Ah! c'est de votre obligeance que je la sollicite, afin de savoir seulement si ce sont des copies de la nature ou des figures d'imagination.

Le magicien avait pris son parti.

—Soit, madame, dit-il, ce sont des portraits réels.

—Et vous en avez un choix admirable, dit la chanoinesse.

—Certes, dit le prélat, un beau écrin en peinture!

Maître Morgan, appuyé sur la crédulité qu'on lui promettait, se redressa et dit d'une voix ferme:

—Oui, madame, je fais copier pour moi les portraits qui offrent le plus de charme; je réunis dans ce cabinet ce que la réalité crée de plus beau, de plus idéal, afin que les esprits errants, dans cette demeure, s'inspirent à la source même de la nature, lorsque dans le miroir où je les enferme, ils peignent de leurs pinceaux magiques les traits de la femme invoquée, qu'ils connaissent et doivent produire.

—Ah! c'est tout ce que je voulais savoir! s'écria madame de Chantal.

—Mais c'est très naturel en effet.

—Nous aurions dû penser à cela, dirent vivement les autres personnages.

—Alors, reprit la baronne, il n'est pas indiscret de vous demander...... et vous voudrez bien sans doute avoir la bonté de me dire le nom de la personne peinte sur cette toile.

—Et qui a, avec vous, madame, une si grande ressemblance, dit Morgan.

Le cœur de madame de Chantal battait avec violence en attendant ce nom.

—Ce portrait, reprit le magicien, est celui de la jeune duchesse Lucia de Montbarre.

—De mademoiselle de Montbarre...... répéta madame de Chantal en balbutiant et avec une déception terrible.

—La fille du célèbre duc de Montbarre...... dit M. Ravandan.

—Et célèbre elle-même par sa beauté, dit la chanoinesse.

Madame de Chantal ajoutait tout bas dans sa pensée:

—Mon Dieu! celle-ci a un nom, une famille ....Hélas? ce n'est pas ma sœur.

Sa tête se pencha à cet espoir qui venait de naître et de se briser si vite; des larmes mouillèrent sa paupière.

Pour les personnes qui venaient d'y assister, ce petit incident était terminé. Le grand aumônier et madame de Mireville sortirent de la galerie en jetant encore un regard sur la charmante peinture, puis sur madame de Chantal, et en disant:

—Comme mademoiselle de Montbarre lui ressemble!.... on dirait sa sœur.

Ce dernier mot vint encore causer une impression poignante à madame de Chantal.

Cette femme, qui était la personnification vivante de l'amour saint, de la charité, sentait plus vivement que toute autre le lien qui unit les enfants d'un même Dieu, le dévouement instinctif, qui, fondé seulement sur cette céleste origine, s'élance vers l'humanité. Dans ce sentiment généreux et immense, la sœur que que la nature lui avait donnée tenait la première place.

C'était ce qui lui inspirait tant de préoccupation pour une inconnue, tant de recherches pour retrouver ses traces, tant de tristesse lorsqu'elle l'avait un instant espéré en vain.

Elle suivit lentement M. Ravandan et la chanoinesse.

Derrière ses pas, maître Morgan referma avec une brusque impatience la porte de la galerie, par le reste de l'extrême contrariété que venait de lui causer son oubli d'en ôter la clef.

Les hôtes du magicien avaient encore à visiter sa collection de joyaux romains.

Mais Morgan crut pouvoir donner alors à son sanctuaire plus d'air et de lumière, il ouvrit la porte vitrée qui donnait sur la galerie extérieure, et offrit à madame de Chantal, qui plus que les autres avait paru fatiguée de la chaleur, d'y respirer un instant l'air du soir.

Tandis que la baronne, ayant accepté, se tenait seule et rêveuse, penchée à ce balcon, les deux autres visiteurs s'occupaient avec intérêt des objets précieux rangés sur les tablettes.

Tous deux, encore étourdis, enivrés par les épreuves de la séance, disposés à tout admirer, dans cette enceinte, admettaient sans conteste tout ce qu'il plaisait à l'enchanteur de leur débiter sur ses bagues, chaînes et bracelets.

Une lampe d'argent avait passé les siècles de la mort près des cendres d'une vestale; un diadème avait dormi près d'une prêtresse de Vénus ....C'était aussi de là, plus probablement, que venait le rubis de madame de Mireville.... Un cachet d'agate venait du sépulcre de Cicéron, un stylet d'or de celui de Virgile.

Ces reliques des adorateurs de Jupiter et de Junon n'allaient guère près de celles des saints, qu'étaient chez eux, par profession, l'aumônier et la chanoinesse; cependant, le prélat se laissa tenter par une coupe d'argent de Lucullus, qui avait sans doute souvent versé l'ivresse, et l'acheta au magicien.... au risque de ce qu'il en pourrait arriver.

L'énumération de toutes ces richesses fut longue.

Pendant cela, madame de Chantal restait toujours à l'écart sur son balcon.

Bien que l'apparition de la personne vers laquelle allait sa pensée n'eût été pour elle qu'une erreur, l'illusion d'un moment avait plus de prix pour cette âme tendre que pour les autres les plus complètes satisfactions de leurs désirs. C'était madame de Chantal qui devait garder le plus longtemps le souvenir de la maison de maître Morgan l'enchanteur; et maintenant elle n'éprouvait plus aucune impatience de la quitter.

A continuer.

ATTENTION.

☞ L'attention du commerce est appelée sur les ventes à l'encan par Bernard Turpin, qui auront lieu aujourd'hui aux magasins Nos 8, 10, 12 et 14, rue St-Louis, savoir:

A 10½ heures précises: 75 barils pecans, café (mesure)...seaux 35 balles d'amandes.

Immédiatement après—vins, eaux-de-vie, liqueurs, fromage, &c., pour compte de la liquidation de la société de Queyrouze et Langsdorff. 7oct

ACADEMIE DE MUSIQUE. Rue St Charles.

HARRY MACARTHY, lundi soir 7 octobre, dans IRELAND AND AMERICA, drame patriotique—THE BONNIE BLUE FLAG, chantée par Macarthy,—Le spectacle se terminera par THE DUMB BELL. 7oct

AUX DAMES. Vente pour cause de liquidation.

Le stock entier de cheveux, comprenant tresses, boucles, [illegible], bandeaux, &c., un bel assortiment de peignes riches en écaille et en ivoire, [illegible], [illegible] dorées, bijoux, ceintures en or et en argent, [illegible], &c.—Le tout de la dernière importation.

La parfumerie, les peignes, les brosses, [illegible] seront vendus sans égard au prix coûtant, pour cause de liquidation.

Egalement—installations de magasin à vendre au magasin situé au-dessous de l'Hôtel St-Charles, rue de la Commune, une porte après l'entrée réservée aux Dames. 7 oct—12f

Quartier général du 2me Régiment.—2me Brigade, 1re Division de la Milice de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 7 octobre 1861.

—ORDRE SPECIAL No 2.—

CONFORMÉMENT à l'ordre No 28 émané du Quartier général de brigade, les compagnies de ce régiment s'assembleront, pour l'exercice, les jours suivants:

Compagnie A., capt. P. A. Bonnet; limites: rues Esplanade, Champs-Elysées, Derbigny et Robertson—au marché St Bernard, les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures P. M.

Compagnie B., capt. J. A. Romer Jr., limites: rues Esplanade, Champs-Elysées, Derbigny et Prieur—aux mêmes jours, Coin de Bayou, les jeudis [illegible] à 5 heures et demie P. M.

Compagnie C., capt. J. A. Letton, limites: rues Esplanade, Champs-Elysées, Claiborne et Levée—à la [illegible] Flamand, les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures P. M.

Compagnie D., capt. Le Doeuff, limites: Esplanade, Champs-Elysées, St-Jean-Baptiste et Urquhart—au marché St Bernard, les mardis, jeudis et samedis, à 5 heures P. M.

Compagnie E., capt. C. E. Lecarpentier, limites: rues Esplanade, Champs-Elysées, Grand [illegible]—à l'enseigne des rues Bons-Enfants et Champs-Elysées, les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures P. M.

Compagnie F., capt. D. Kennedy, Jr., limites: rues Esplanade, Champs-Elysées, Casacalvo et Craps—sur la place Washington, les mardis, mercredis et vendredis, à 5 heures et demie P. M.

Compagnie G., capt. O. Valéton, limites: rues Esplanade, Champs-Elysées, Prieur et Broad—dans les rues des Champs-Elysées du Bayou, les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures P. M.

Compagnie H., capt. C. Collins, limites: rues Esplanade, Champs-Elysées, Broad et Bayou St Jean—dans les écuries des Champs-Elysées du Bayou, les mardis, jeudis et samedis, à 5 heures P. M.

Compagnie I., capt. J. J. Tharp, limites: rues Esplanade, Champs-Elysées, Bons-Enfants et Urquhart—au bourg ou [illegible], les lundis, mercredis et vendredis, à 6 heures P. M.

Compagnie K., capt. Roch Bouvier, limites: des Champs-Elysées, au Bayou St Jean, le Mississippi, les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures P. M.

Les citoyens qui appartiennent à ces compagnies viendront en tenue et seront [illegible] service de la Milice devront se présenter à [illegible] ces différentes compagnies.

Les officiers viendront aux exercices en uniforme.

L'officier qui ne se présentera pas aux jours indiqués [illegible] par la décision de la Cour Martiale permanente. Les [illegible] dans qui ne se présenteront pas [illegible].

Le Lieutenant colonel Henry Parlange et le major F. Davis sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du colonel JOS. SOLOMON, Colonel commandant.

P. J. BADDUC, adj.

N. B.—Chaque capitaine de compagnie aura à présenter au Quartier Général du Régiment SAMEDI, 12 du courant, à 6 heures P. M., une liste des noms de sa compagnie et les noms des absents qui seront traduits au commandant en chef. 7 oct—1f

ORDRE DE MILICE No 1. *Compagnie B. 2me Régiment, 2e Brigade.*

LES citoyens âgés de 18 à 45 ans et demeurant dans les limites des rues Villeré, St Philippe, Claiborne et Esplanade sont requis de se présenter, pour organisation, au local de l'enseigne des rues Conti et Esplanade, AUJOURD'HUI LUNDI, 7 du courant, à 7 heures du soir. Par ordre du HENRY V. McCALL, 2me Régiment de la 2me Brigade de Milice de la Louisiane, 1re Division. 7 oct—1f

Avis aux Contribuables du Deuxième District.—Taxes d'Etat.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tableaux d'évaluation de 1861 sont maintenant déposés au bureau du [illegible], rue Royale et Chartres, de 10 heures à 2 heures du jour, à [illegible] contribuables [illegible] jusqu'au 7 octobre, où 9 novembre 186[illegible]. LOUIS GASTINEL, Recorder du Deuxième District. 7 oct—20

AVIS.

NOUS prévenons notre clientèle, qu'à partir de ce jour, notre magasin sera fermé à 5 heures. JUSTIN CASSEGUE & Co, 203, Chartres. 7 oct—6f

Chemin de fer Pontchartrain.

—SERVICE D'HIVER—

☞ Prix pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents seulement.

—DEPART DES CHARS—

DE LA VILLE—7, 9 et 11 heures A. M., 2, 4 et 6 heures P. M.

DU LAC—6, 8 et 10 heures A. M., 1, 3, 5 et 7 heures P. M.

Le convoi à vapeur, sur notice suffisante, s'arrêtera à la station de Gentilly. Prix, 10 cents pour aller et autant pour revenir. Les personnes qui désireront se faire débarquer à la station devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. G. PANDELY, surintendant. 7 oct—

A louer.

Une belle maison construite sur le dernier style, avec une allée de chaque côté, deux chambres, deux salons, salle à manger, cabinets, &c., grandes dépendances dans la cour, six chambres à domestiques, grande écurie, &c. Rue Claiborne No 481, entre Annette et St Antoine. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 7 oct

Pension Bourgeoise.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, au coin des rues Bourbon et Saint-Louis, une pension bourgeoise où tout a été établi en vue du confort des habitués de la maison. Le service est parfaitement organisé et ne laisse rien à désirer. La table est bonne et abondante. 7 oct—6f PAUL MOTZENBECKER.

EN MAGASIN et à vendre par les soussignés—75 balles amandes Languedoc, 25 caisses fruits au jus, assortis, 20 do fraises au jus, 120 do vin blanc, Barton et Guestier, 60 do vin rouge, 1er choix, Château-Latour, 250 damejeannes de 1 gallon, 500 do 2 do, 500 do 3 do, 50 caisses cassis, 50 do punch de rhum, cassis, 25 do tomates conservées, 250 do salaisons assorties, capres, olives, 75 paniers bouteilles à vin. A vendre par PAUL JUGE & FABRY, 87, rue St. Louis. 7oct

DAMEJEANNES—1000 damejeannes de 3 gallons, 1000 damejeannes de 2 gallons, 1000 damejeannes de 1 gallon, 2000 flacons à cornichons, 1000 flacons à marasquin, 100 paniers de 100 bouteilles à vin. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 7 oct

ARTICLES DIVERS—100 caisses moutarde Mont-d'Or, 100 caisses punch au rhum et ratafia, 200 caisses eau-de-vie de Marseille, 100 do sirop d'orgeat, 100 do marasquin, 50 do vermouth, 50 do absinthe E. Pernod, 100 do absinthe Y. L. & C. F. Berger, 50 do fruits au jus, 50 do fruits à l'eau-de-vie, 200 do cerises à l'eau-de-vie, 25 do kirschenwasser. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 7 oct

SALAISONS—350 caisses olives Verdales, 10 barillets olives Verdales, 100 caisses capres fines, 100 do cornichons, 40 do anchois à l'huile, 30 do olives farcies. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 7 oct

VINS—CONSERVES—100 barriques vin catalan, très corsé, 25 barriques vin rouge St-Julien, 40 do vin Margaux Médoc, 50 barils vin blanc Haut-Sauterne, 20 barriques vin blanc de [illegible], 100 caisses petits pois de Paris, 100 do champignons de [illegible], 20 do cèpes à l'huile, truffes noires et pâtés truffés, 25 caisses homards, saumons et lamproies. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 7 oct

ESSENCES—100 livres essence de Portugal, 100 livres essence de limon, 50 livres essence de bergamotte, 50 estagnons eau fleurs d'oranger. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 7 oct

Chemin de fer des Opelousas.

AVIS est donné que l'intérêt sur les bons de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orl. aux des Opelousas et de l'Ouest, échéant le 1er octobre sera payé, sur présentation des coupons, à la Banque de l'Etat de la Louisiane. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 30sept—1m

Demande de jardinier.

UN bon JARDINIER bien recommandé, et capable de conduire les nègres, trouvera à s'employer, en s'adressant à M. Neuville Bienvenu, près des casernes, paroisse St-Bernard. 27 sep—6f

Demande d'une Blanchisseuse.

ON demande une blanchisseuse bien recommandée. On préférerait une femme blanche. S'adresser No 224, rue de l'Esplanade, entre Galvez et Johnson. 5oct—

MAGASIN DE TAPIS, Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, tels que Velours, Médaillon, veloutés, Bruxelles, triple à 3 plis, Ingrains, [illegible], Venise, &c. &c., Toiles cirées et ... de toutes qualités et largeurs, Nattes blanches et couleur, Abat-jour, couvertures de tables, devants de cheminée et paillassons, [illegible], &c., &c., que nous offrons à des prix modérés pour du comptant. E. BROUSSEAU & CO. 29sept—6f

Avis aux fabricants de savon.

24 BOUCAUTS SODA ASH, à vendre par SLAUGHTER & GIRAUD, 71, Vieille-Levée. 5oct

Quête à l'église St-Augustin, AU PROFIT DES VOLONTAIRES.

IL sera célébré, lundi 7 du courant, jour de la fête de Notre-Dame-des-Victoires, à 7 heures et demie du matin, UNE GRAND'MESSE à l'église St-Augustin. A la prière d'un grand nombre de dames de la paroisse St-Augustin, le T. R. P. Perché a promis, à cette œuvre charitable, l'appui de son éloquente parole. Messieurs les chefs de corps, les officiers et membres des différents corps militaires en cette ville, ainsi que le public en général, sont respectueusement invités à assister à cette cérémonie. 2 oct—3f

AVIS Aux Français qui veulent partir pour France.

INDEPENDEMMENT de notre volonté, la réunion qui devait avoir lieu aujourd'hui, à 7 heures du soir, est renvoyée à demain. 7oct—1f J. S. GOUBLER.

Avis aux Contribuables.

LE Conseil de révision de l'assessment se réunira à l'Hôtel de Ville dans la salle No 14, à midi, les lundis, 7, 15, 22 et 24 courant, et le 2 novembre prochain, pour réviser les tableaux des assesseurs de ville et accueillir les réclamations des personnes absentes de la Nouvelle-Orléans pendant le temps où les dits tableaux ont été exposés publiquement.

Le soussigné se trouvera de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi dans la salle susmentionnée pendant trente jours à partir du 7 courant pour exhiber à qui de droit les tableaux d'assessment et prendre note des réclamations. J. A. WATKINS, Secrétaire du Conseil de Révision de l'Assessment. Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1861. 5 oct—3f

CHIEN DE TERRENEUVE.

Un chien de Terreneuve noir, est entré chez moi. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais. F. GUEBLE, 5oct—3f Rue du Canal, No 137.

Mulets à vendre.

A vendre, pour du comptant ou des Bons Confédérés—100 Mulets d'attelage. J. E. SLAWSON, No 4, rue Royale. 5oct—

A VENDRE—[illegible] caisses amorces françaises F. I., à [illegible] BERNARD TURPIN, 93, Vieille-Levée.

SERRURES françaises—1 caisse serrures assorties, à vendre par B. TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 5oct

AMANDES—30 balles amandes à coques tendres, à vendre par B. TURPIN, 93, Vieille-Levée. 5oct

CHANDELLES de Paraffine—25 caisses chandelles blanches et de couleur, à vendre par B. TURPIN, 93, Vieille-Levée. 5oct

PAPIER peint de Foujon—5 caisses à vendre par B. TURPIN, 93 Vieille-Levée. 5oct

BIÈRE et Porter de Tennent—50 futailles en quarts et pints, à vendre par B. TURPIN. 5oct

CONFITURES des Bahama—25 caisses à vendre par B. TURPIN, 93, Vieille-Levée. 5oct

A LOUER.

VINGT nègres robustes seront loués si l'on s'adresse immédiatement à la Presse à coton de la Levée, Troisième District.

A VENDRE.

Quarante jeunes mulets forts et en parfait état. S'adresser aux écuries de la Presse à coton de la Levée, Troisième District où l'on peut les voir. 4 oct—6f

AVIS.

UNE truie qu'un nègre sans permis offrait à vendre est en la possession du soussigné. Le propriétaire est prié de venir la réclamer en payant les frais. LOUIS MAILLOZ, 4 oct—3 rue Lapeyrouse, entre Lsharp et Derbigny.

Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

LES officiers et les membres de cette Société sont requis d'assister à l'assemblée régulière mensuelle qui aura lieu lundi, 7 octobre 1861, à 8 heures précises du soir, dans la salle de la Loge de l'Etoile Polaire No 1, I. O. O. F., rue St Louis, entre la Passage de la Bourse et la rue Royale. La plus grande exactitude est requise. Par ordre du Président. E. C. ABADIE, Secrétaire pro. tem. 5oct—3

Avis au public.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'il est, de l'Etat de la Louisiane, qu'ayant été nommé, par M. Ridel, maître de poste de la Nlle-Orléans, courrier spécial pour une malle partant d'ici pour le Mexique, et correspondant à l'Europe, avec les steamers anglais, pour les Antilles et l'Europe, il se chargera de toutes les lettres pour les contrées ci-dessus nommées.

Le bureau pour la réception des lettres est ouvert tous les jours, (dimanches exceptés) de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. rue de la Douane No 10.

Le départ du courrier est fixé pour le 16 octobre 1861. Les lettres seront reçues jusqu'au 9 courant, à 3 heures P. M. 5 oct—6 AUG. DE MESORIGNY.

DEMANDE DE FORGERONS ET DE FINISSEURS.

QUELQUES forgerons et finisseurs trouveront un emploi permanent, à Phoenix Iron Works, Gretna. Inutile de se présenter si l'on n'est pas capable. 3 oct—6f

LA société en commandite, existant en cette ville sous la raison de GABRIEL PASCAL, étant arrivée à son terme, entre en liquidation. Nouvelle-Orléans, le 30 septembre 1861. GABRIEL PASCAL. QUEYROUZE & LANGSDORFF, en commandite.

LES soussignés ont formé ce jour une société en commandite sous la raison de GABRIEL PASCAL, pour la vente des produits de l'Ouest, au local No 97 rue de la Vieille Levée. Nouvelle-Orléans, le 1er octobre 1861. GABRIEL PASCAL. QUEYROUZE BROTHERS, en commandite. 3 oct—6

A LOUER Maison meublée, dans la rue de l'Esplanade.

La résidence admirablement située à l'encoignure des rues Roman et Esplanade, ayant toutes les améliorations modernes et garnie de parfait. Egalement, verrerie et porcelaine. On la louera à très bas prix à un bon locataire. A louer également, un joli cottage dans la rue Derbigny près Dumaine. S'adresser sur les lieux, dans la rue de l'Esplanade, ou à JOHN WATKINS, Rue de la Vieille Levée, No 30. 3 oct

A vendre ou à louer,

Une JOLIE RESIDENCE pour une famille qui veut grande cour, grand jardin et toutes les conditions désirables à bon marché. S'adresser au coin Claiborne et Bagatelle, No 546 de midi à 4 heures. 29sep—6f

Vêtements Confectionnés.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont pris la suite des affaires de M. P. LACAZE, 209 rue Vieille-Levée, en face du marché à la Viande, et qu'ils continueront la CONFECTION DE VETEMENTS POUR HOMMES. Ils sollicitent le patronage de leurs amis et du public en général. Les soins les plus minutieux sont apportés pour les articles sortant de leur atelier. LAZARD & MICHEL, 209 rue Vieille-Levée, en face le Marché à la Viande. 15 sept—1m

MERCHANTS HOTEL ET RESTAURANT. *Encoignure des rues du Canal et St-Charles, Nouvelle-Orléans.*

LE propriétaire de cet établissement qui a été réparé pendant la saison d'été, et qui vient de souvrir, a ajouté à l'Hôtel un restaurant à la carte pour la commodité des étrangers et des habitants de la ville. La situation de cet hôtel est au centre de la ville et à proximité de toutes les voies de communication. Le propriétaire ne négligera rien pour mériter le patronage du public.

Pension et logement par mois......$30 00; do de par semaine......10 00; do de par jour......1 50; Pension 12 tickets pour......6 00. E. BRET, propriétaire. 23 sept—1m

LA SOCIETE existant en cette ville sous la raison de Johns & Dessommes Frères, a été dissoute d'un commun accord le 1er du courant. H. & E. A. Dessommes ayant acheté l'intérêt de M. J. J. Johns, restent chargés de la liquidation des affaires de l'ancienne société. Nelle-Orléans, 12 septembre, 1861. J. J. JOHNS. H. DESSOMMES. E. A. DESSOMMES.

En me retirant de la maison de Johns & Dessommes Frères, je recommande mes anciens associés au bon patronage de mes amis et clients. J. J. JOHNS.

Les soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de DESSOMMES FRERES, pour le commerce d'importation de marchandises sèches, au même local ci-devant occupé par leurs prédécesseurs MM. Johns & Dessommes, encoignure Chartres et Canal. Nelle-Orléans, 12 septembre 1861. H. DESSOMMES. Ed. A. DESSOMMES. A. DESSOMMES, en commandite. 16 sept—1m

GOUVERNANTE.

UNE jeune allemande demande une place de gouvernante dans une famille demeurant à la Nlle-Orléans ou dans les environs. Elle peut enseigner l'allemand, l'anglais, le français, le dessin, etc. Elle a enseigné pendant cinq ans et peut fournir les meilleures recommandations. S'adresser à la librairie de Louis Schwarz, rue de Chartres, No 28. 16sept—1m

AVIS.

LES soussignés ayant été nommés par le Secrétaire du Trésor des Etats Confédérés, commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour recevoir des souscriptions à l'Emprunt Confédéré, en produits qui seront vendus par leurs agents ou leurs facteurs à l'époque et de la manière qu'ils désigneront, et dont le montant sera placé dans les Bons Confédérés portant huit pour cent, annoncent aux Planteurs et aux personnes qui veulent souscrire, que des livres sont ouverts à la Banque des Citoyens de la Louisiane, où ils sont priés de venir s'inscrire. CHARLES DERBIGNY, Jas D. DENEGRE, Commissaires. 19 sep—

Dissolution de Société.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison sociale ROMAN & KERNION est dissoute à partir de ce jour, par limitation. La raison de la société ne pourra plus être employée qu'en liquidation. Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861. CHARLES ROMAN, C. H. KERNION, EMILE DUPLANTIER. 1er oct—1m

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison ROMAN, OLIVIER & Cie, et ils continueront les affaires de commission et d'envoi et l'agence de la Raffinerie de sucre de St. Jacques, au No 2, rue Pointe Levée. Nouvelle Orléans, 1er octobre 1861. CHARLES ROMAN, O. CHARLES OLIVIER, EMILE DUPLANTIER. 1er oct—1m

LE soussigné continuera les affaires de commission à son propre nom et pour son propre compte, au No 15, rue Conti. 1er octobre 1861. C. H. KERNION. 1er oct—1m

BANQUE DU CANAL.

Nouvelle-Orléans, 26 septembre 1861.

A partir de demain, 1er octobre, cette Banque, prenant en considération la recommandation du Gouverneur de l'Etat, sera fermée tous les jours à 2 heures de l'après-midi. 1 oct—6f A. H. KERNION, caissier.

USTENSILES DE CAMPAGNE.

250 douzaines POELES assortis, à manches courts; 4 colis de BOUILLOIRES ANGLAISES POUR THE, assorties et étamées; 5 colis de CASSEROLES ANGLAISES A SAUCE, assorties et étamées. En magasin et à vendre par POTHIER & FAUCHEUX, 11sept—1m 69 Vieille Levée, entre Conti et Bienville.

Acier pour machine et Acier fondu.

DEUX tonneaux d'acier pour machine, dimensions assorties, 2 tonneaux d'acier fondu, dimensions assorties. A vendre en magasin par POTHIER & FAUCHEUX, 16sept—1m No 69, Vieille Levée.

J. R. Jaffray & Co., 7, St. MILDRED'S COURT, Londres, (Angleterre). Agent: M. J. V. DURAND, [illegible].

Savon! Savon! Savon! 1500 CAISSES SAVON bonne qualité [illegible], à vendre par SLAUGHTER & GIRAUD, 71, Vieille-Levée. 5oct

A [illegible] SULFURIQUE [illegible], à vendre par SLAUGHTER & GIRAUD, 71, Vieille Levée. 5oct

Legion Española.

En las elecciones ultimamente verificadas en este cuerpo, bajo la presidencia del Capitan que suscribe, han resultado nombrados oficiales los señores siguientes:

1a Compañia.

D. Andres Ferrer, Segundo Teniente, en reimplazo de Dn José Aleix, dimisionario.

2a Compañia.

D. L. M. Avendaño, Capitan.
D. Salvador Fout, 1ro Teniente.
D. Ramon Martinez, 2o id.
D. Pedro Casados, 3o id.

3a Compañia.

D. Antonio Pons y Valencia, Capitan.
D. Valerio Garcia, 1ro Teniente.
D. José Gonzalez, 2o id.
D. José Bernal, 3o id.

EGERCICIOS.

La asistencia á los ejercicios es obligatoria, segun orden superior, y se recomienda á los respectivos capitanes que tomen nota de los individuos que falten sin causas legales, para adoptar las medidas que sean convenientes.

El Cuartel General de la Legion queda establecido definitivamente en el salon del Globo.

Los ejercicios emperarán á las 5 1/2 de la tarde y tendran lugar, como sigue:

la Compañia y los que deseen ingresar en ella, el lunes 5 del corriente.

2a Compañia y los que deseen ingresar en ella, el martes 6 del corriente.

3a Compañia y los que deseen ingresar en ella, el miercoles 7 del corriente.

Se recomienda, pues, la mas puntual asistencia, no tan solo para facilitar los trabajos del instructor, sino tambien para organizar de una vez las respectivas Compañias.

Las listas para la 4a Compañia quedan abiertas en el salon del Globo.

Los individuos de la Legion que no hayan recibido aun su diploma, pueden pasar á recogerlo, á la calle de Commun No 116.

7 oct. El Capitan de la primera P. AVENDAÑO.

AVIS.

Bureau du Receveur, Rue du Camp, No 38—30 septembre.

TOUTES les personnes en relations d'affaires avec ce bureau, sont priées de communiquer leurs informations par écrit, autant que possible; de donner les noms des étrangers non naturalisés—leurs domiciles—la nature des propriétés—où elles sont situées et leur valeur supposée. Ces personnes sont en outre priées de faire connaître leurs résidences ou leurs bureaux afin que le receveur puisse y adresser des avis à mesure que les affaires seront appelées.

Il a été enjoint des craintes qu'il ne fût demandé péremptoirement le paiement des sommes dues aux étrangers non-naturalisés et que ce recours à des mesures semblables pour la confiscation de leurs propriétés ne prend détriment de la communauté. C'est une erreur. Le Receveur ne créera point sciemment de obstacles aux transactions commerciales mais il espère garantir, dans tous les cas, les droits du gouvernement sans porter le moindre préjudice aux intérêts et, autant que possible, sans procès. Qu'on montre donc une honorable loyauté en aidant le Receveur à établir ces droits—loyauté qui sera une réponse à une honnête intention de ne faire de tort à personne, aux facilités que les circonstances exigent et qui seront fournies. JNO M. HUGER, Receveur des Etats Confédérés.

Pour l'information du public, je publie la deuxième clause de la loi:

2—Il est de plus décrété qu'il est et sera du devoir de tout citoyen de ces Etats Confédérés de donner promptement des renseignements, aux officiers chargés de l'exécution de cette loi, au sujet de terres, maisons, marchandises, dettes, crédits, etc., se trouvant dans les limites de cette Confédération et appartenant à un ennemi comme il est dit ci-dessus.

3—Il est de plus décrété: Qu'il soit du devoir de tout avocat, agent, associé ou autre personne ayant en son pouvoir ou sous son contrôle, aucuns terres, maisons, biens-meubles, marchandises, droits ou crédits dans les limites de cette Confédération et appartenant à un ennemi étranger, d'en informer immédiatement le Receveur; de rendre compte et de mettre les dites propriétés entre les mains du Receveur [illegible]. Tout avocat, agent, associé, ou autre personne qui manquera volontairement à ce devoir [illegible] pour les propriétés ayant été en sa possession [illegible] et de rendre compte, [illegible] sera passible d'une amende [illegible] jusqu'à [illegible] piastres et à un emprisonnement [illegible].

Nlle-Orléans, 30 septembre 1861.

PRENANT en considération la recommandation du Gouverneur de l'Etat, le Bureau des Directeurs des Compagnies d'Assurance prévient le public que les diverses compagnies qui composent ce Bureau fermeront leurs offices tous les jours à 2 heures de l'après-midi, jusqu'à nouvel ordre. JAMES H. WHEELER, Secrétaire. 1er oct—7f

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.

LES convois partiront, jusqu'à nouvel ordre, comme suit: à 6 heures du matin et à 7 heures du soir; le convoi express sera le dernier qui, avec le Sud pour Mobile et le Mississippi Central pour les points au nord de Canton. Le convoi du soir partira à 5 heures 45 minutes; il ne touchera qu'aux points à la jonction du Sud pour Vicksburg. Il arrivera à la Nlle-Orléans à 10, 30 a. m. et 8 h. 45 m. [illegible]. T. S. WILLIAMS, Surintendant général. 2oct

Marchandises à bon marché Payables en billets de la Confédération.

AYANT transporté le stock de marchandises sèches de la rue du Cirque (Remparts), No 125, à la rue Royale, encoignure de Pampré, No 289 et 290, je suis à même d'offrir un grand assortiment d'articles à bon marché, tels que CALICOTS dans toutes couleurs, MANTAUX, MANTILLES et SHAWLS en cachemire, Bas, Cordonnerie et Sacs de voyage, Mérinos français et anglais, Popelines et Barèges, ainsi qu'un grand assortiment de Soieries et articles de ménage. Aussi un grand choix de TAPIS et de PAILLASSONS, à des prix excessivement réduits. THEODORE DANZIGER, Encoignure Royale et St Philippe.

☞ Les personnes qui doivent à Julius Danziger sont priées de venir régler aussitôt que possible au magasin ci-dessus.

LOUISIANA ACADEMY. Rue Hôpital No 79, ENTRE ROYALE ET BOURBON.

CETTE Institution fondée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique est confié à des professeurs distingués. Le [illegible] et la gymnastique [illegible] suppléant. Un maître d'escrime a été engagé pour les exercices militaires [illegible] nécessaires à la santé. Les prix de tuition sont les plus modérés, selon la force des élèves. Des prospectus sont à la disposition des personnes qui les désirent. 25 sept—1m

90, Rue de Chartres, au 1er étage. LEON LAUGRIN, avocat (Licencié en droit de la Faculté de Paris).

AYANT établi une correspondance directe avec des principaux agents d'affaires de Paris et des départements, se chargera, [illegible] ordinaires devant les Cours de l'Etat, de tous recouvrements de créances litigieuses et droits successifs dans toute la France. 16 juin—3m

CONFISERIE DE L'OPERA, MAISON SPECIALE. Seule manufacture de Patisserie et Bonbonnerie parisienne, ENCOIGNURE BOURBON ET TOULOUSE

M. JULES HIMBERT prévient les Dames et les Messieurs qu'il fera l'ouverture de son magasin de nouveauté dimanche prochain. Il offrira à sa clientèle un choix de pâtisserie parisienne recherchée, telle que petits-fours variés, gâteaux St-Ho, oré, Trois-Frères, Chateaubriand, Napolitains, Vénitiens, Bretons, Phillippine, Lafayette, &c.

M. Jules Himbert, si connu en ville pour son exactitude, se chargera des Dîners, Soupers, Bals, Baptêmes, etc. Le tout sera servi d'après le genre des premières maisons de Paris.

Les prix des bonbons resteront toujours les mêmes que ceux de M. P. Maury: Bonbons fondants, 50 cts la livre; surfine assortis, 60 cts; chocolat à la crème, 60 c. 29 sep—6f

INDUSTRIE DU PAYS.

L'ATTENTION des facteurs et des planteurs de la Confédération du Sud est appelée sur la corde qui se fait actuellement à la machine dans cette ville, du chanvre le plus pur.

Nous employons environ 200 ouvriers pour ce genre d'industrie du pays et sommes prêts à fournir de la CORDE D'EMBALLAGE, d'une excellente qualité, aux plus bas prix du marché. On peut voir des échantillons de l'article dans la rue Poydras, Nos 34 et 36. S. H. KENNEDY & Co. 17sept—1m J. U. HOGER.

LA société existant en cette ville sous la raison Queyrouze & Langsdorff étant arrivée à son terme, entre ce jour en liquidation. Les associés ne feront usage de la signature de la maison que pour la liquidation. Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1861. LEON QUEYROUZE. AMILCAR LANGSDORFF. PAUL QUEYROUZE. 1 oct—

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de QUEYROUZE BROTHERS et continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison Queyrouze & Langsdorff, au même local Nos 8, 10, 12, 14 rue St-Louis. Mr P. Gustave Gibert a un intérêt dans notre maison. Nelle-Orléans, 1er octobre. LEON QUEYROUZE. PAUL QUEYROUZE. 1oct

VERMOUTH.

DEUX cents caisses "Picard & Co," en magasin et à vendre par A. COUTIN, 30sept—6f 34, rue Bienville.

ABSYNTHE et KIRSCH.

CENT cinquante caisses absinthe "Rousselet Dubied" et "Constant Lecoultre"; 140 caisses Kirsch "Rousselet Dubied," à vendre par A. COUTIN, 30sept—6f 34, rue Bienville.

MADERE et SHERRY.

UNE facture marques "Hero, Darling et Sir W. Raleigh," à vendre par A. COUTIN, 30 sept—6f 34, rue Bienville.

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés. Pour les conditions, s'adresser Chez U. LABOUSSINI & Co, No 137, rue du Canal. 5sept—

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant. U. LABOUSSINI & Co, No 137, rue du Canal. 5sept—

A LOUER—Les étages supérieurs de deux maisons contiguës situées rue Canal, encoignure Bourbon. Le tout ou en partie. S'adresser à SLIMEAU FRERES, 5 sept—1m Enc. Canal et Bourbon.

A vendre à l'amiable.

La maison et le terrain ci-devant la résidence de feu H. B. Cenas, située dans la rue du Cirque ou Remparts, entre les rues Canal et Commune, ayant trente-deux pieds une ligne de face à la rue du Cirque ou Remparts sur vingt-sept pieds dix pouces deux lignes, deux lignes parallèles—le terrain d'encoignure de la rue du Bassin au fond et cent quarante pieds de profondeur sur la rue Commune, ou elle a vue sur la même façade de trente-deux pieds et une ligne.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, avec six pour cent d'intérêt, en billets garantis par hypothèque. S'adresser à J. F. CLAY, 27 sep—1m Rue Royale, No 50.

A LOUER.

Une maison à trois étages, No 77 rue Conti, entre Royale et Bourbon. S'adresser à J. W. HINCKS, 26 sep—1m No 111 rue du Canal.

A louer,

Le premier étage de la maison encoignure Royale et St Philippe. S'adresser à MM. CUBACHS & CODEN. 7oct—

A LOUER.

Les étages supérieurs de la maison No 71, rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser chez ETERNOD & PIAGET, 65, rue de Chartres. 5oct

LEGION FRANÇAISE.

Ordre No 46—Nlle-Orléans, 5 octobre 1861.—Par ordre du chef de bataillon, le capitaine VICTOR MALCVAN, commandera la Légion. ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon. 7oct—1f CH. LAFFON DE LADEBAT, Adjudant-Major.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

La 8me Compagnie, Quartier Poydras, se réunira aujourd'hui, LUNDI soir, à 6 heures et demie précises. Les certificats de présence au corps seront distribués pour la surveillance du commandant. Les cadres d'une nouvelle compagnie étant en voie de formation dans ce quartier, tous les gardes seront accueillis aux nouveaux arrivants ayant servi. On se réunira au local de M. Curtis ou sont déposées les listes d'enrôlement. Les nouveaux postulants seront munis d'un pantalon blanc, d'un crayon et d'un papier pour compléter leur équipement. Par ordre.—Le capitaine commandant, 7 oct—1f PROT.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Tout personnel qui veut se rendre pour le service de l'exercice du nouveau... VENDREDI [illegible] du dernier Dôme, [illegible]. Par ordre du commandant. Le capitaine adjudant major, 7oct—1f BROONIET.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

La troisième Compagnie dite des Tirailleurs Volontaires d'Alger aura seulement deux exercices par semaine. Les listes d'enrôlement sont déposées chez M. Ernest Rethort et chez M. Davis. Pour toute personne, munie d'un pantalon gris, l'équipement complet ou de [illegible] Par ordre. Le capitaine de la compagnie, 7 oct—10 NOUGUE.

TIRAILLEURS FRANÇAIS.

La compagnie se réunira CE SOIR 7 octobre, à 6 heures précises du soir, au salon de M. Guis, aux Conti, entre Bourbon et Royale. Tous les Tirailleurs sont requis d'être exacts. 7 oct. Le capitaine, G. CHAGNARD.

REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS. *Nouvelle-Orléans, 7 octobre 1861.*

ORDRE DE SERVICE No 18—A partir de ce jour, les exercices auront lieu comme suit:

ECOLE DE BATAILLON le vendredi à 4½ heures P. M. précises.

ECOLE DU SOLDAT ET DE PELOTON pour la 1re compagnie le jeudi, do 2de do samedi, do 3me do mercredi, de 5 à 7 heures P. M.; do 4me do mardi, do 6me do lundi, de 7 à 8 heures P. M.

Rendez-vous à l'Arsenal, rue d'Orléans.—Pour les Gardes de l'Esplanade, à la salle de l'Etoile Polaire, le lundi et le jeudi, de 5 à 7 heures P. M.

Les capitaines auront le droit de fixer tels autres jours qu'ils voudront pour l'Ecole du Peloton; mais les jours ci-dessus sont d'obligation.

Les membres qui manqueront à ces exercices sans causes valables seront rayés et leurs noms seront envoyés au Quartier Général.

Tous les membres sont requis d'avoir leurs armes et équipement en parfait état, et leurs gibernes prêts pour le service. N. AUGUSTIN, Colonel, commandant des Gardes d'Orléans. 7oct—2f E. PURCH A.[illegible] Adjt.-Major.

Régiment des Gardes-d'Orléans. Troisième Compagnie.

A la demande générale, l'école de Peloton aura lieu mercredi au lieu de mercredi, de 6 à 7 heures P. M.

Les nouveaux membres sont prévenus qu'il y aura école de soldat à l'arsenal, rue d'Orléans, tous les lundis, mercredis, jeudis, de 5 à 6 heures P. M. Par ordre du capitaine, F. O. TARTAGNIER, 7 oct—2 Sergent Major.

Régiment des Gardes d'Orléans.

Nlle-Orléans, 7 octobre 1861.—Ordre No 6.—Les membres de la Compagnie des GARDES DE L'ESPLANADE, se réuniront à la salle de l'Etoile Polaire aujourd'hui lundi, pour procéder à l'élection d'un sous-lieutenant, [illegible]. Si à 8 heures il n'y a pas de résultat, l'élection sera remise à [illegible], à 7 heures P. M., sous la présidence des lieutenants Adolphe Schreiber et J. B. [illegible], des Gardes d'Orléans. N. AUGUSTIN, colonel. F. c. E. PURCH, adjudant-major. 7 oct—1f

Quartier Général des Tirailleurs d'Orléans.

Première compagnie—Les membres de cette compagnie sont requis de se réunir à leur caserne, Loge de l'Etoile Polaire, MARDI, huit courant, à la demie du matin, en uniforme complet de [illegible]. Par ordre du capitaine, A. L. TISSOT. CHAS. PEYCHAUD, Sergt-Major. 7 oct—1f

3me Compagnie des Chasseurs à pied de la Louisiane.

Les personnes qui désireraient joindre ce Bataillon sont prévenus que [illegible] jusqu'à [illegible] de jours l'âge de [illegible]. La grande [illegible] de vote pendant toute la durée. Par ordre du capitaine. F. Malleur. 7oct CH. LAUDUMILY, sergent-major.

Aux Français d'Alger.

AVIS.—TIRAILLEURS FRANÇAIS—SECTION D'ALGER. Les [illegible] partie de la section de Tirailleurs Français d'Alger, [illegible], sont priés de s'inscrire chez M. Charles Lecarpentier.

Pour éviter le déplacement des membres et la perte de temps, [illegible] et se joindre à la compagnie de Tirailleurs que pour les exercices de Bataillon.

Des certificats pour l'exemption de la milice seront délivrés, au bout du capitaine commandant des Tirailleurs, par M. Lecarpentier, à tous les membres qui s'inscriront. Le capitaine des Tirailleurs Français, 7 oct—1 G. CHAGNARD.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

JUSQU'A nouvel ordre, la 1ère et la 2me compagnie ont leurs exercices le lundi, le mercredi et le vendredi à l'Arsenal, à 6 heures précises, P. M. Les membres qui ne se présenteront pas seront invités à être punis. [illegible] Par ordre du commandant, Le capitaine adjudant-major, BROONIET. 5 oct—6f

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

La 5me compagnie, quartier Poydras, se réunira LUNDI soir, chez M. Cartio. Le règlement est en vigueur à tous les membres absents. Par ordre du capitaine, PROT. 5 oct—2f

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

LA 6me compagnie, quartier Poydras, venant de compléter son effectif, les nouveaux postulants ne pourront être admis que par faveur spéciale et seront tenus de servir de noyau à une nouvelle formation, s'il y a lieu. Les listes d'enrôlement sont déposées chez M. Cartio, où seront admis les [illegible] capitaine. Par ordre du commandant, Le capitaine de la compagnie, PROT. 4 oct—6f

Quartier Général des Tirailleurs d'Orléans.

Première Compagnie.—Les jeunes gens désirant prendre du service actif pour l'Etat, dans ladite Compagnie, sont priés de venir s'inscrire sans le plus bref délai—les cadres étant presque complets. Bureau d'enrôlement—Loge de l'Etoile Polaire No 1, encoignure Histoire et Amour, de 9 heures A. M. à 7 heures P. M. Par ordre du capitaine A. L. Tissot. CHAS. PEYCHAUD, Sergent Major. 5 oct—

Batallon de Cazadores Españoles.

¡Compañia de reserva!

Los miembros que la componen se reuniran el lunes 7 del corriente, á las 5 de la tarde, en la esquina de Campos Eliseos y Grandes Hombres, para tratar de asuntos muy importantes.

Nueva Orleans, 4 de Octobre 1861. Por orden del Capitan, El Sargento 1o, 5 oct—2 JAYME MAGI.

TIRAILLEURS FRANÇAIS.

Quartier Général de la Légion de la Louisiane, Nouvelle-Orléans, le 5 octobre 1861. Ordre spécial No 179.—Les membres de la Compagnie des Tirailleurs Français s'assembleront LUNDI, 7 octobre, à 7 heures précises du soir dans le salon de Mme Guth, No 78, rue Conti, entre Royale et Bourbon, afin de procéder à l'élection des officiers de la Compagnie. Il [illegible] sera ouvert pendant une heure sous la présidence de MM. [illegible] et Cha. Castille, de l'[illegible] Brigade, présidents à l'élection. Par ordre du [illegible] JAMES TRUDEAU, Commandant de la Légion de la Louisiane. 4oct—6 J. EMILIEN TRUD[illegible].

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

La direction du corps invite les chefs des différentes compagnies à tolérer sans difficulté la rentrée des membres anciennement inscrits, qui leurs occupations ont tenus depuis quelque temps éloignés de nos manœuvres.

Des listes pour les nouveaux enrôlements sont déposées chez le commandant, rue Hôpital 78 entre Royale et Bourbon.

Tout postulant doit être muni d'un pantalon gris, le complément du costume ne s'élève pas au-dessus de $4 50 sous. Par ordre du commandant. 5oct—6f Le capitaine adjudant major, BROONIET.

COMPAGNIES, ATTENTION! Instruction complète et rapide.

UN bon Instructeur qui a obtenu des résultats surprenants dans plusieurs compagnies et peut donner les meilleures recommandations, offre ses services pour l'instruction d'une compagnie, soit d'une compagnie de milice. S'adresser à M. GENY à son domicile, rue du Maine No 137, entre Bourgogne et Remparts. 5 oct—2f

BEAUREGARD NATIVE GUARD.

Les membres de cette compagnie sont notifiés, qu'une assemblée générale aura lieu lundi prochain, à 7 heures P. M., à l'école des orphelins. Tous ceux qui manqueront à l'appel sont notifiés que leurs noms et leurs résidences seront envoyés au Quartier Général, selon la proclamation du Gouverneur.—Par ordre du Capitaine, 5 oct—6 ARTHUR REVOIL, 1er Sergt.

Quartiers Généraux du 1er Régiment. 2me Brigade, 1re Division.

ORDRE spécial No 5.—Les officiers de ce régiment, compris entre les rues Canal, Remparts, Conti et le fleuve, devront se présenter lundi, le 7 du courant, à 8 heures P. M., à la Presse à coton de Wood, au coin des rues Canal et Robertson.

II—Les capitaines ordonneront à ceux de leurs hommes sujets à la loi de la milice, de paraître pour inspection, à la même heure et au même endroit, et verront à ce que l'on obéisse strictement à cet ordre. Tout individu sujet à la loi de la milice est requis de se conformer strictement au règlement donné par les officiers de leurs districts respectifs.

Toute infraction ou désobéissance à ces ordres seront punis conformément à la proclamation du Gouverneur. Par ordre de J. M. Hernandez colonel-commandant. 5 oct—2 D. NEVILLE, adjudant.

NOUVELLES COMPAGNIES.

VINGT Compagnies peuvent se procurer des étoffes pour uniformes, à des prix très raisonnables, dans la rue de Chartres, No 63. 5 oct HOFFMAN & MARKS.

Avis aux Volontaires Français.

LES membres du Bataillon qui ne sont pas munis de Leggins sont prévenus qu'ils en trouveront chez M. CHARLES LEVY, 71 rue Dumaine, entre Royale et Bourbon, à raison de 75 cents. 4 oct—2f

A vendre.

Vingt-deux bonnes vaches laitières, des charrettes et des chevaux seront vendus à l'amiable. La vacherie a une excellente clientèle qui sera également cédée. S'adresser au coin des rues Huttière et St Charles 3me District. 26 sept—12f G. A. HOLTZMAN.

GENIEVRE de Hollande—15 pipes de la marque "Scheidam," à vendre par AM. COUTURIE, 4 13sept 91 et 93, rue Gravier.

TABAC DU MEXIQUE—Un lot de balles de Mexique, à vendre par CABALLERO & BAGUALDI.